

METZ &gt; Justice

# La « chute » d'une étoile de la danse

L'élan de sa carrière s'est brisé un jour de 2010. Une banale opération de la nuque a poussé ce danseur hors de la piste aux étoiles. Il est maintenant le gardien de l'Opéra-Théâtre de Metz.

**C**ombien vaut un rêve de gosse ? Combien valent tous les efforts consentis pour devenir une étoile de la danse ? Combien pour une carrière fracassée par des aléas thérapeutiques ? Le tribunal de grande instance de Metz doit fixer le montant de l'indemnisation pour le préjudice subi par un homme qui a perdu beaucoup de choses en 2010.

À 35 ans, Grégory est au sommet de sa carrière après avoir travaillé la grâce de chacun de ses muscles depuis sa plus tendre enfance. Danseur soliste à Metz, il est régulièrement en tournées, fréquente les grandes scènes. La suite est tracée : il sera danseur étoile puis deviendra maître de ballet, et transmettra son art.

Cette vie-là a déraillé lorsqu'on lui détecte un ganglion dans la région cervicale. Un médecin

l'opère en 2010. Il s'agit d'une opération bénigne. Il sera sur les planches quinze jours plus tard, lui promet-on... Quinze jours plus tard, le professionnel ressent des douleurs dans le bras. Petit à petit, son épaule s'affaisse. Ses forces le quittent. Avant, il pouvait soulever deux partenaires ; maintenant, il ne peut plus porter une pierre. Tout s'arrête.

**« Lorsqu'on a travaillé toute sa vie, c'est dur à entendre... »**

Aucune faute n'a été reprochée au chirurgien. « C'est la faute à pas de chance », dit, de façon abrupte, l'avocat de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (Oniam). Devant la chambre civile, deux visions du dossier s'opposent. Celle de l'Oniam, qui a coché des cases dans un tableau pour déterminer le prix du préjudice.

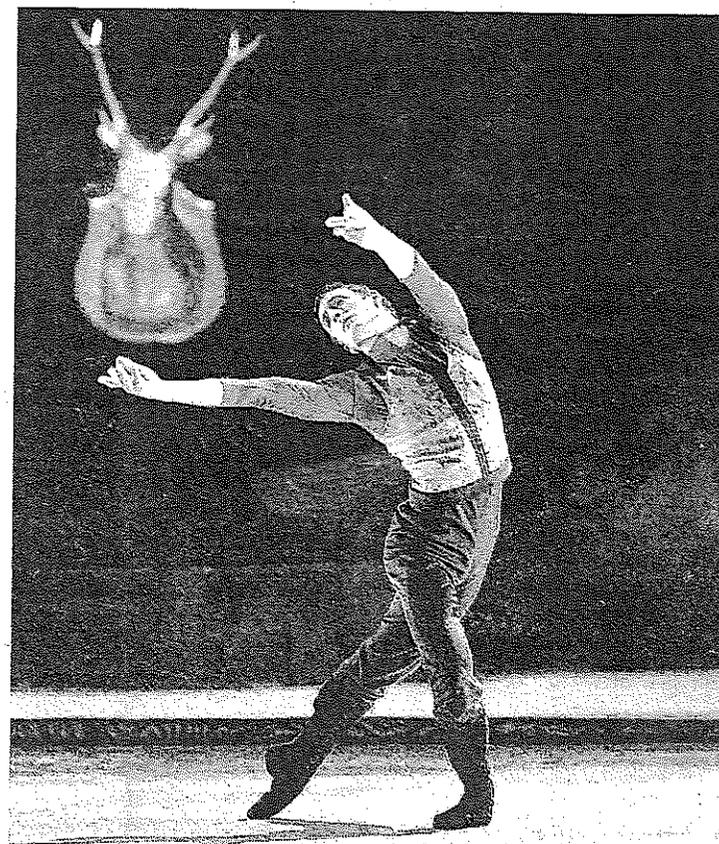
Et celle de M<sup>e</sup> Stanislas Louvel, qui accompagne le danseur depuis huit ans. « Un combat qui prouve la force intérieure de mon client et force le respect. Imaginez ce qu'on ressent lorsqu'on a tra-

vailé toute sa vie pour parvenir à son rêve et qu'un jour, on vous annonce que vous ne récupérerez jamais vos capacités physiques. C'est compliqué d'entendre ça... Heureusement qu'il existe en France un système d'indemnisation. Encore faut-il qu'elle soit proportionnée. Ce n'est pas un dossier banal. »

**« Si demain, je devenais concierge au tribunal »**

« Comment ça se passerait si, demain, je n'étais plus avocat mais concierge du tribunal et si je voyais tous les jours mes anciens confrères passer devant moi ? » L'exemple de l'avocat est transposable à souhait. L'ancien danseur a été reclassé comme gardien de l'Opéra-Théâtre. « Mon ancienne partenaire est devenue maître de ballet. Elle a une vingtaine d'élèves sous ses ordres, voyage beaucoup. Moi, je n'ai plus tout ça, on est très vite oublié », confie l'intéressé. Huit ans après sa « chute », il lui est toujours impossible de monter sur la scène. « C'est trop dur. »

Kevin GRETHEN



« Mon ancienne partenaire est devenue maître de ballet. Elle voyage beaucoup. Moi, je n'ai plus tout ça », regrette Grégory, ancien danseur soliste. Photo DR